

ARRÊTÉ n° 2026/196

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATEGORIE
– APE DES ECOLES PUBLIQUES DE COURTHEZON – KERMESSE DES ECOLES PUBLIQUES–
SAMEDI 27 JUIN 2026 – PARC VAL SEILLE -**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R322-6 du Code du Sport,

Vu l'article R134 du Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la demande de Madame FOUCAULT Hélène, Place André MALRAUX, 84350 Courthézon, Présidente de l'APE, reçue le 07 Avril 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'occupation temporaire du domaine public formulée par Madame FOUCAULT Hélène, Place André MALRAUX, 84350 Courthézon est autorisée le samedi 27 juin 2026 de 06h00 à 00h00.

Article 2 : Madame FOUCAULT Hélène, est autorisée à ouvrir :

- **Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie le :
Samedi 27 juin 2026 de 09h00 à 23h00.**

Article 3 : La commune ne pourra pas être reconnue responsable pour l'insuffisance de la signalisation mise en place par les pétitionnaires.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Madame FOUCAULT Hélène, Place André MALRAUX, 84350 Courthézon, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Courthézon, le 26/05/2026

Pour Le Maire, Nicolas PAGET,

L'Adjoint à la sécurité, Cyril FLOURET,

